

ROBEX ANNONCE LE DÉPÔT D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PRÉALABLE DE BASE DÉFINITIF

**NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSER
AUX ÉTATS-UNIS**

Québec (Québec), le 20 juillet 2023 – Ressources Robex inc. (TSXV : RBX) (« **Robex** » ou la « **Société** ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a déposé son prospectus simplifié préalable de base définitif (le « **prospectus préalable définitif** ») auprès des commissions des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et qu'elle a obtenu un visa à l'égard de celui-ci.

Le prospectus préalable définitif est valide pour une période de 25 mois au cours de laquelle la Société peut émettre des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres d'emprunt, des bons de souscription, des reçus de souscription, des unités ou une combinaison de ces titres (collectivement, les « **titres** »), pour un montant de placement global maximal de 250 000 000 \$ CA.

Si des titres sont offerts aux termes du prospectus préalable définitif, les modalités et les dispositions particulières de ces titres et l'emploi prévu du produit net tiré de ce placement seront établis au moment d'un placement et seront décrits dans un supplément de prospectus déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de ce placement et seront communiqués par Robex. En date des présentes, la Société entend employer le produit tiré d'un placement et d'une vente de titres en particulier pour financer une partie des coûts d'investissement requis pour la mise en valeur du projet Kiniero jusqu'à la fin de sa construction et/ou saisir des occasions de fusion et acquisition, si elles se présentent. Malgré ce qui précède, rien ne garantit que les titres seront offerts ou vendus au cours de cette période de 25 mois. Les titres peuvent être offerts séparément ou ensemble, selon des montants, des prix et des modalités qui seront déterminés selon la conjoncture du marché au moment de la vente et, sous réserve de la réglementation applicable, peuvent comprendre des « placements au cours du marché » (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*), des appels publics à l'épargne ou des placements stratégiques.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucun titre ne sera vendu dans un quelconque territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait interdite avant l'inscription ou l'admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire. Un exemplaire du prospectus préalable définitif et de tout supplément de prospectus préalable qui pourrait être déposé à l'avenir pourra être consulté sur SEDAR, sous le profil de la Société, à l'adresse www.sedar.com. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le prospectus préalable définitif sur demande adressée au chef de la direction de Ressources Robex inc., à l'adresse suivante : Édifice Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 1000, Québec (Québec) G1V 2M2 (téléphone : 581 741-7421) et on peut également les obtenir par voie électronique sur SEDAR, sous le profil de la Société, à l'adresse www.sedar.com.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume de responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

À propos de Ressources Robex inc.

Robex est une société de production et de développement aurifère qui exerce ses activités dans plusieurs territoires en Afrique de l'Ouest et qui dispose d'un potentiel d'exploration à court terme. La Société s'est engagée à exercer ses activités de manière sécuritaire, diversifiée et responsable dans les pays où elle

Robex. Communiqué de presse

**CONSTRUIRE UN GROUPE
MINIER RESPONSABLE**

exerce ses activités, dans le but de favoriser une croissance durable. La Société exploite la mine de Nampala au Mali depuis 2017 et poursuit son projet aurifère Kiniero en Guinée.

Pour plus d'information

RESSOURCES ROBEX INC.

Aurélien Bonneviot, chef de la direction
Stanislas Prunier, Relations avec les investisseurs et
développement corporatif

+1 581 741-7421

Courriel : investor@robexgold.com
www.robexgold.com

COMMUNICATIONS FINANCIÈRES RENMARK INC.

Robert Thaemlitz
Directeur de compte

+1 416 644-2020 ou +1 212 812-7680

Courriel : rthaemlitz@renmarkfinancial.com
www.renmarkfinancial.com

INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (les « **énoncés prospectifs** »). Les énoncés prospectifs sont inclus pour fournir de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction qui permet aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre les plans d'affaires, le rendement financier et la situation financière de la Société.

Les énoncés formulés dans le présent communiqué qui décrivent les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les projections pour l'avenir ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être reconnus par l'emploi du conditionnel ou de termes se rapportant à de l'information prospective, tels que « viser », « prévoir », « supposer », « croire », « budget », « peut », « engagement », « envisager », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « futur », « orientation », « guider », « indication », « intention », « probable », « objectif », « occasion », « perspective », « plan », « éventuel », « prédire », « clients éventuels », « poursuivre », « calendrier », « chercher », « devrait », « stratégie », « cible », « tendance », « vision », « sera » ou « serait » ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques.

Ces énoncés peuvent comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant le dépôt d'un supplément de prospectus éventuel, la capacité de réaliser un placement, le montant et les modalités des titres devant être émis et la description de ceux-ci dans le supplément de prospectus applicable, et l'emploi du produit tiré d'un placement et d'une vente de titres.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils étaient erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement et des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés et cette information. Rien ne garantit que ces énoncés ou cette information seront exacts. Ces énoncés et cette information sont fondés sur de nombreuses hypothèses, y compris, entre autres choses, des hypothèses sur : le dépôt de tout supplément de prospectus éventuel, le placement éventuel visant tout titre effectué par la Société; la capacité de la Société à obtenir l'approbation des autorités de réglementation applicables pour tout placement envisagé; la capacité de la Société à négocier et à réaliser des opérations de financement; les stratégies d'affaires actuelles et futures; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; la capacité à mettre en œuvre les projets de la Société relatifs au projet Kiniero conformément à l'étude de faisabilité sur le projet Kiniero, y compris le moment de leur réalisation; la capacité de la Société de mener à bien ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus; l'absence de conditions défavorables au projet Kiniero; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux qui rendent le projet Kiniero rentable; la capacité de la Société de continuer à réunir les capitaux nécessaires au financement de ses activités; la situation géopolitique et la conjoncture locales et mondiales et le contexte dans lequel la Société exerce et exercera ses activités; la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives à la

CONSTRUIRE UN GROUPE MINIER RESPONSABLE

facilité de financement de projet de 115 M\$ US pour le projet Kiniero, y compris une facilité en cas de dépassement des coûts de 15 M\$ US (les « **facilités** ») selon des modalités acceptables, le cas échéant, et à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre de ces facilités (y compris la satisfaction des autres conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'hypothèse que le conseil donnera son approbation pour les facilités; la capacité de la Société à respecter les délais visés pour les ententes définitives et le premier prélèvement de fonds; et la capacité de la centrale solaire hybride de la mine d'or de Nampala à permettre une réduction de l'empreinte carbone de la Société et à réaliser une réduction importante du coût de l'énergie de la mine.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité associés à l'exploitation de ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits et la possibilité d'agitation civile et de désobéissance civile; les fluctuations du prix de l'or; les restrictions quant aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales de la Société; la nature spéculative de l'exploration et de la mise en valeur minières; le remplacement des réserves minérales épuisées de la Société; le nombre limité de projets de la Société; le risque que le projet Kiniero n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison d'un manque de financement) ou n'atteigne pas la phase d'exploitation dans les délais prévus par la réglementation; la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités ou sa capacité à les conclure selon des modalités acceptables; la capacité de la Société à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre des facilités (y compris la satisfaction des conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'échec ou les retards dans l'obtention des approbations nécessaires ou autrement dans la satisfaction des conditions de réalisation des facilités; les besoins en capitaux de la Société et son accès à du financement; les changements à la législation, aux règlements et aux normes comptables auxquels la Société est assujettie, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, de ces règlements et de ces normes sur les activités de la Société; les participations et les paiements de redevances payables à des tiers; la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières; l'instabilité du système financier mondial; les effets d'une inflation élevée, tels que l'augmentation des prix des matières premières; les fluctuations des taux de change; le risque de tout litige en suspens ou à venir contre la Société; les limitations liées aux opérations qui interviennent entre la Société et ses filiales étrangères; le risque que le regroupement d'actions de la Société ne soit pas approuvé et que, même s'il l'est, qu'il n'entraîne pas une augmentation de la liquidité des actions ordinaires de la Société; la volatilité du cours des actions de la Société; les risques fiscaux, y compris les modifications des lois fiscales ou des cotisations de la Société; l'acquisition et le maintien des titres de propriété de la Société et l'obtention et le maintien de l'ensemble des licences et des permis requis pour les activités en cours de la Société; les effets des crises sanitaires, telles que la pandémie de COVID-19 en cours, sur les activités de la Société; les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les collectivités dans les pays où elle exploite ses activités; le risque de violation par la Société et ses représentants des lois anticorruption applicables, des règlements sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes; le risque que la Société entre en conflit avec des mineurs à petite échelle; la concurrence avec d'autres sociétés minières; la dépendance de la Société à l'égard de tiers entrepreneurs; la dépendance de la Société à l'égard de membres clés de la haute direction et de membres du personnel hautement qualifiés; l'accès de la Société à des infrastructures adéquates; les risques associés aux responsabilités éventuelles de la Société liées à ses installations de stockage des résidus; les perturbations sur la chaîne d'approvisionnement; les dangers et les risques normalement associés à l'exploration minière et aux activités de mise en valeur et de production pour l'exploitation aurifère; les problèmes liés aux conditions météorologiques et au climat; le risque de défaillance des systèmes informatiques et de menaces à la cybersécurité; le risque que la Société ne puisse pas souscrire d'assurance contre tous les risques éventuels associés à ses activités; et les autres risques décrits de temps à autre dans tout supplément de prospectus, dans les documents intégrés par renvoi dans les présentes, dans les rapports déposés par la Société auprès des autorités en valeurs mobilières ou dans tout autre document que la Société rend public.

La liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Pour une analyse des facteurs de risque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, datée du

28 avril 2023, à la rubrique « Risques et incertitudes » de chacun des rapports de gestion de la Société datés du 28 avril 2023 pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 et au rapport de gestion de la Société daté du 30 mai 2023 pour les périodes de trois mois closes le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, qui sont tous disponibles par voie électronique sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont présentés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui y sont prévus dans cette information.

La Société n'assume aucunement l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif si les circonstances ou les estimations, les hypothèses ou les avis de la direction devaient changer, sauf dans les cas où la loi applicable l'exige. Le lecteur est avisé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui sont contenus dans le présent communiqué visent à aider les investisseurs à comprendre les résultats financiers et le rendement d'exploitation prévus de la Société aux dates auxquelles ses plans et ses objectifs sont présentés et pour les périodes closes à ces dates et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.